

Compte-rendu du groupe de travail

Pelouses sèches calcicoles

Lundi 10 juin 2013, 14h30 – 17h30

Salle Marais Poitevin, DREAL Poitou-Charentes, Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

- Rappel des conclusions de la réunion précédente et validation du compte-rendu ;
- Présentation et amendement des premières propositions de "réservoirs de biodiversité" ("liste" de réservoir de biodiversité) ;
- Présentation et discussion sur la méthodologie d'identification des corridors écologiques.

Synthèse des échanges

Avancement de la démarche depuis les derniers groupes de travail (GT3)

Depuis les derniers groupes de travail, des travaux complémentaires ont été réalisés pour identifier les réservoirs de biodiversité pour chaque sous-trame. Le principe repose sur une analyse dite multicritères qui intègre d'autres informations que l'occupation des sols (pour les autres sous-trames) ou l'inventaire des pelouses réalisé par l'ORE et le CBNSA pour la présente sous-trame. Par exemple on prend en compte la présence des espèces, les espaces de protection existants, les dimensions des territoires les plus favorables, etc. La méthode a été présentée et amendée en Comité Scientifique et Technique du 12 avril 2013.

Pour la sous-trame pelouse sèche calcicole, les cartes hiérarchisent les notes obtenues en 3 classes représentant chacune la même superficie du territoire régional (environ 0,3%).

L'objectif des groupes de travail est d'affiner davantage la liste des réservoirs de biodiversité potentiels qui seront présentés au Comité Régional Trame Verte et Bleue du 5 juillet 2013.

Les copilotes précisent que le respect des délais est vivement souhaité, cependant, ils ambitionnent également de prendre le temps nécessaire pour la construction d'un document abouti, partagé et cohérent avec les objectifs régionaux. En effet, le SRCE Poitou-Charentes est un document qui servira aux différentes échelles : nationale et locale.

Méthodes et résultats de l'analyse multicritères

- L'analyse multicritères de la sous-trame Pelouses sèches calcicoles a porté sur les pelouses identifiées comme les plus fiables par les travaux du CBNSA/ORE (codes 1 et Z) ;
- La méthode mise en œuvre est détaillée dans la note méthodologique disponible sur l'espace réservé du site régional. En résumé, l'inventaire a été réalisé par photo-interprétation à une échelle du 1/5000. Pour une représentation conforme à l'échelle de rendu du SRCE (1/1000000), un premier travail tout à fait spécifique à cette sous-trame a consisté à considérer des ensembles de pelouses faiblement distantes comme secteurs susceptibles d'être des réservoirs. Par faiblement distantes on entend moins de 400m, ce qui correspond aux capacités de déplacement journalières de certaines espèces inféodées aux pelouses sèches calcicoles. L'analyse multicritères a porté sur les objets ainsi constitués.

- Les orientations nationale prévoient d'attribuer un nom à chacun des réservoirs de biodiversité. De l'avis général, un nom est effectivement plus parlant pour les acteurs locaux. La connaissance locale des structures présentes au groupe de travail pourront aider à trouver les noms qui conviennent les mieux.
- Les pelouses sèches calcicoles isolées qui ne ressortent pas (notes faibles) de l'analyse doivent néanmoins être étudiées en tant que réservoir de biodiversité, car l'isolement peut favoriser la présence d'espèces végétales souches (non ou peu hybridées). Pour cette sou-trame, le manque de connaissances sur la biologie des espèces (présence, déplacements,..) est signalé. Néanmoins, les connaissances scientifiques avancent en la matière.
- La prise en compte des sites issus des travaux de la SCAP dans le critère zonages environnementaux soulève des questions. Il est rappelé que la liste des sites SCAP n'est pas validée, et contestée pour partie. Cependant un important travail a été consentis durant cette démarche, et permis d'identifier sans ambiguïté certains sites. En cohérence avec les orientations nationales, les travaux SCAP sont pris en compte malgré la différence de statut juridique avec les zonages environnementaux.
- Pour la sous-trame pelouse sèche calcicole, les cartes hiérarchisent les notes obtenues en 3 classes représentant chacune la même superficie du territoire régional (environ 0,3%).

Il est proposé de retenir au moins les deux classes les mieux notées. Un débat s'en suit sur le fait de considérer l'ensemble des secteur inventoriés ou seulement les deux classes les mieux notées. Il est précisé que les réservoirs régionaux doivent être ceux présentant le plus d'intérêt, et que dans tous les cas les inventaires ORE / CBNSA seront mis à disposition des collectivités pour leur propre réflexion.

- A l'issue du groupe de travail, il est demandé d'ajuster certains critères de l'analyse multicritères :
 - Sur le critère Continuité d'Importance Nationale :
La continuité d'importance des milieux thermophiles prise en compte dans l'analyse multicritères n'est pas cohérente avec la carte climatique, dans le nord de Poitiers, notamment. Les milieux thermophiles sont situés dans les secteurs du Loudunais et du Thouarsais.
Il faut adapter le tracé des continuités écologiques des milieux thermophiles et de reprendre par la suite l'analyse multicritère.
 - Sur le critère Espèces :
La liste d'espèces d'orchidées utilisée sera transmise à Jacques Potiron pour avis et analyse des espèces d'orchidées les plus patrimoniales vis-à-vis des pelouses en Poitou-Charentes. De plus, le nombre d'espèces d'orchidées pourraient évoluer sachant que 45 espèces sont présentes en Poitou-Charentes.
Le critère « Espèces » est à adapter en fonction du nombre d'espèces d'orchidées présentes par maille. Un seuil qualitatif et quantitatif est à prendre en compte. Ce seuil reste à définir.
De plus, il est indiqué que seules les espèces définies dans les listes d'espèces, co-construites avec les partenaires régionaux ont été prises en compte pour éviter de surpondérer certains espaces bénéficiant d'inventaires plus poussés (les ZNIEFF de type I notamment).
 - Sur le critère « Dire d'experts »
L'utilisation du dire d'experts en tant que critère d'analyse fait débat. Mais seul l'avis du CBNSA a été pris en compte du fait de sa capacité à porter une analyse sur l'ensemble de la région. Les copilotes doivent se rapprocher d'autres structures (LPO, notamment) pour valider les secteurs de pelouses d'intérêt régional.

Méthode d'identification des corridors écologiques

- A priori, les réservoirs de biodiversité étant ressortis avec des notes faibles, à l'issue de l'analyse multicritère, pourront constituer un des socles d'identification des corridors écologiques.
- Pour les corridors de la sous-trame Pelouses sèches calcicoles, deux types de corridors peuvent être identifiés :
 - Les corridors naturels ;
 - Et les corridors longitudinaux (bords de voies anthropisées). Des préconisations spécifiques pourront être faites sur ce type de corridors portant sur l'ensemencement des bords de routes (réflexion sur l'ensemencement réfléchi afin d'éviter les espèces invasives).
- Sur les trois méthodes d'identification des corridors (chemin de moindre coût, dispersion et dilatation érosion), la méthode d'érosion dilatation sera principalement utilisée pour les corridors de la sous-trame Pelouses sèches calcicoles, les occupations du sol les moins favorables seront écartées.
- La méthode du chemin de moindre coût sera également utilisée pour avis, elle est basée sur le déplacement de l'Azuré du Serpolet. Une discussion s'engage sur le caractère limitant ou non des carrières sur les déplacements des espèces. Il conviendra le cas échéant d'ajuster les coefficients de friction correspondant aux espaces de carrières. Celles-ci ne devraient pas être considérées comme totalement infranchissables.

Suites de la réunion

Afin de préparer la tenue du Comité Régional Trame Verte et Bleue du 5 juillet, la validation des réservoirs de biodiversité et la présentation de la méthode d'identification des corridors écologiques les participants peuvent transmettre :

- Des remarques/compléments à l'analyse multicritères ;
- Des remarques/amendements sur la "liste" des réservoirs de biodiversité, en complément du travail qui a été fait en groupe de travail ;
- Des remarques ou réflexions sur les notes de friction pour chaque type d'occupation du sol par espèces (mentionnant les références bibliographiques s'il y a lieu);
- Ainsi que tous autres compléments jugés utiles.

Il est convenu de mettre à disposition sur le site régional (espace réservé) les tableaux de notes de friction et les cartes intermédiaires de chacun des critères de l'analyse multicritère "Pelouses sèches calcicoles" aux participants.

Les cartes intermédiaires et une cartographie géoréférencée mise à jour à l'issue du présent groupe de travail sera communiquée aux participants afin qu'ils puissent faire part de leurs retours aux copilotes.

Les délais de retour de la part des participants seront précisés dans le mail à venir.

Informations pratiques et coordonnées équipe projet

Lien, identifiant et mot de passe du site collaboratif :

Site internet TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>
Espace collaboratif TVB : <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/-Espace-reserve-.html>
Identifiant : groupetravail / mot de passe : groupetvb123

Les coordonnées de l'équipe TVB :

Bernard HERY, DREAL Poitou-Charentes, 05 49 55 65 59
bernard.hery@developpement-durable.gouv.fr

Anne-Sophie CHAPLAIN, Région Poitou-Charentes, 05 49 55 76 65
as.chaplain@cr-poitou-charentes.fr

Structures représentées et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence MTDA	Caroline BOUSQUET
Agence MTDA	Hubert D'AVEZAC
Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest, unité environnement	Eric GUINARD
Conseil Régional	Anne-Sophie CHAPLAIN
Délégation Régionale du Centre Nationale de la Propriété Forestière	Matthieu FORMERY
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, unité forêt	François LEFEVRE
Direction Départementale des Territoires de la Charente	Jean-Paul DERVIN
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes	Bernard HERY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes	Alain VEROT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes (stagiaire)	Marie RENAUD
Fédération départementale des Chasseurs de la Vienne	Maxence RONCHI
Office National des Forêts	Patrice MOREAU
Poitou-Charentes Nature	Michel CAILLON
Conseil générale Charente (services Espaces naturels)	Patrick LEBON